

École francophone d'Airdrie
1165, Ravenswood Drive SE, Airdrie (Alberta) T4A 0H3

Mon code de vie à l'École francophone d'Airdrie de la maternelle à la 6^e année

Par Le conseil du leadership 2014-2015

Merci à tous les participants suivants et à tous les membres de la communauté scolaire ayant participé à cette rédaction !

Notre conseil du leadership 2014 était composé de 18 membres:

- un **président** nommé *Tristan Tremblay*;
- une **vice-présidente** nommée *Eleonor Vignola*;
- un **trésorier** nommé *Christopher Marnellos*;
- deux **secrétaires** nommées *Giselle Labelle* et *Mégane Caron*.

De plus, pour permettre de recueillir plein de bonnes idées pour améliorer notre vie à l'École francophone d'Airdrie, nous avons nos conseillers et **conseillères** nommé(e)s :

Maverick Henshaw

Noah Tan

Mégane Picard

Sokhna Ndiaye

Ramata Ndiaye

Ava Samuelson

Abey Sadler

Lydia Roy

Chesney Kufuor-Boakye

Emily Mulholland

McKenna Gordon

Sophie St-Pierre

Logan Bédard

Félicitations à tous ces élèves responsables et dévoués!

Profil de l'École francophone d'Airdrie

Quelle est l'histoire de mon école ?

L'école a ouvert ses portes en 2005-2006. À son ouverture, il y avait 42 élèves. L'école a vécu une situation précaire car elle n'avait pas d'emplacement physique. Aujourd'hui, nous avons près de 400 élèves de la maternelle à la 12e année et une toute nouvelle école ouverte en 2014.

Notre clientèle provient de milieu sociaux-économiques moyens.

Les familles qui composent notre communauté sont majoritairement exogames, anglo-dominantes et quelques-unes, hispanophones.

Notre équipe jeune et dynamique est composée de 20 enseignant(e)s, de 6 assistantes pédagogiques, de deux secrétaires, d'une aide-bibliothécaire, de deux éducatrices au préscolaire, de 3 concierges et de 3 membres à la direction.

Quelle est la vision, la mission ainsi que les objectifs stratégiques de l'école ?

Le fruit des discussions et des consultations entre tous les membres de la communauté scolaire nous a amené à articuler notre vision actuelle ainsi :

VISION

La communauté d'apprentissage de l'École francophone d'Airdrie évolue en interdépendance dans un milieu sain où tous se connaissent, se comprennent et se respectent afin que nos élèves deviennent des citoyens du monde engagés.

MISSION

Chaque membre de notre communauté d'apprentissage évolue en interaction et développe son potentiel dans le but de progresser, avec autonomie, vers des réussites et de développer ainsi sa pensée critique en tant que citoyen actif et unique.

SLOGAN

Se connaître, se comprendre et se respecter

OBJECTIF

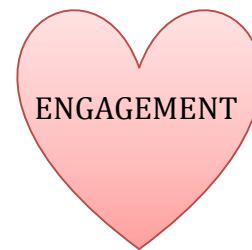
Bâtir une communauté d'apprentissage où tous se connaissent, se comprennent et se respectent.

communauté d'apprentissage : tous les individus (parents, grands-parents, invités spéciaux, secrétaires, conjoint(e)s, élèves, personnel de l'école, etc.)

milieu sain : Milieu accueillant dans lequel nous retrouvons le respect, la sécurité, le sentiment d'appartenance et la confiance

potentiel : Les ressources cognitives et affectives dont on dispose pour se développer et qui pourront être mises en valeurs de différentes manières

autonomie : Être capable d'aller chercher de l'aide et de l'appui quand on en a besoin avec engagement



Quelles sont les particularités propres à mon école ?

Notre école en est une francophone. Cela signifie que nous avons un mandat supplémentaire : en plus d'être un établissement scolaire où un enseignement de qualité y est offert, nous sommes un milieu où la langue française est promue et enseignée. Toutes les personnes francophones, francophiles et anglophones y sont les bienvenues. Ainsi, donc, étant un milieu francophone minoritaire nous avons le mandat d'amener notre communauté à accéder à une zone francophone unique dans leur milieu de vie. Par conséquent, la plupart des communications écrites seront envoyées en français aux parents. Il est entendu, cependant, que nos élèves recevront un enseignement de qualité en anglais auprès d'enseignants bilingues. En tant que parents anglophones, vous pouvez utiliser vos contacts francophones pour vous aider à faire traduire certaines informations ou alors, communiquer avec l'école et il nous fera un plaisir de vous aider. Notre but est d'agir à titre de modèles auprès des élèves et d'utiliser le français la majeure partie du temps.

Par conséquent, tout le personnel devra s'exprimer en français devant les élèves afin de modéliser cette habitude d'utiliser la langue française à l'école. Par contre, les parents anglophones y seront toujours les bienvenus. Le personnel se fera un devoir de les informer et de communiquer oralement avec eux, en anglais, lors de discussions individualisées ou lors d'enjeux importants concernant leur(s) enfant(s).

En 2012, grâce à son excellent esprit d'équipe, dynamisme et nombreuses actions, l'École Francophone d'Airdrie est devenue une école associée de l'UNESCO. Les écoles du réSEAU ont l'obligation de vivre souvent des activités liées aux priorités de l'UNESCO et du système des Nations Unies, telles que la paix, la pauvreté, la faim, la pollution, le changement climatique, l'identité culturelle, l'égalité entre les filles et les garçons ou les femmes et les hommes, le travail des enfants, l'éducation, etc.

Les différentes célébrations des Journées internationales donnent également l'occasion aux élèves d'être sensibilisés aux différences, de comprendre et de débattre des sujets délicats comme les inégalités sociales à travers le monde en commençant par connaître les besoins dans leur ville, province et pays comparés à d'autres réalités internationales.

Ainsi, la communauté de notre école s'implique et agit pour défendre les droits et libertés de la personne au quotidien, les élèves prennent parole pour dénoncer la discrimination et les adultes se sensibilisent au sujet des droits des enfants. Tout cela dans le but de cultiver la paix dans notre milieu et dans le monde.

Piliers de l'apprentissage (Faites un double cliquer pour en savoir plus)

Apprendre à apprendre

Apprendre à faire

Apprendre à être

Apprendre à vivre ensemble

Domaines d'étude (Faites un double cliquer pour en savoir plus)

Le réSEAU et les priorités du système des Nations Unies

L'éducation au service du développement durable

La paix et les droits humains

L'apprentissage interculturel

Mini Nations Unies

Nous sommes une école Mini Nations Unies parce que nous avons des élections d'élèves qui représentent chacun de nos pays inventés et un langage particulier. Nous souhaitons être des agents de la paix et vivre dans la Paix à notre école!

Cela signifie que chaque classe est un pays dont le nom est imaginé par les élèves. Nous formons ainsi une micro-planète dans laquelle se côtoient différents citoyens tous uniques et différents. Des élections ont lieu pour élire un président, vice-président, secrétaires, trésoriers et conseillers. Ces membres sont responsables de résoudre différents problèmes vécus dans leur milieu scolaire. Leurs mandats changent selon les priorités annuelles. Des ambassadeurs de chaque pays sont utilisés lors des journées



L'environnement et apprendre à faire

Nous prenons soin de la nature en faisant la promotion d'actions respectueuses pour le développement durable.



Conseil du leadership et apprendre à être

Il fait la promotion d'activités visant la fierté francophone, il présente les valeurs de notre école et favorise des actions humanitaires.



Des citoyens du monde et apprendre à apprendre

Des adultes qui travaillent en équipe pour donner une éducation de qualité dans un milieu inclusif et des élèves qui agissent à combattre les inégalités sociales par des actions concrètes.



Un programme pour cultiver la Paix
et apprendre à vivre ensemble

Le programme DIRE : aider les familles à prévenir l'intimidation

Le programme DIRE aide les élèves des écoles primaires à faire face à l'intimidation et à la victimisation.

Il comporte deux volets :



- See more at: <http://www.witsprogram.ca/dire/familles/#sthash.i3wbSkbo.dpuf>

Si votre enfant vous rapporte des conflits, votre rôle est :

- 1. D'abord de lui rappeler les stratégies du programme DIRE ou MENTOR.**
- 2. Lui rappeler que des adultes sont là pour l'aider à l'école.**
- 3. En avertir l'enseignant(e) par un courriel.**
- 4. En avertir la direction.**

RESPONSABILITÉS ET CODE DE CONDUITE DE L'ÉLÈVE

12. L'élève a la responsabilité de respecter les droits et la dignité des autres.

Il doit également s'impliquer de manière active et productive tant au niveau académique que social. L'élève doit contribuer à sa communauté scolaire et il est responsable de son comportement à l'école et lors d'activités scolaires, mais aussi à l'extérieur de l'école, lorsque ses actions peuvent affecter le maintien d'un environnement d'apprentissage accueillant, bienveillant, respectueux et sécuritaire à l'école.

13. Le personnel de l'école n'est pas en mesure de contrôler ce que l'élève fait lorsqu'il n'est pas à l'école mais l'élève peut se voir imposer des conséquences si son comportement à l'extérieur de l'école a un impact négatif sur l'environnement scolaire.

14. L'élève doit se conduire de manière à se conformer à l'article 12 de la Loi scolaire, soit :

- a. être sérieux dans la poursuite de ses études ;**
- b. se présenter à l'école de manière régulière et ponctuelle ;**
- c. coopérer pleinement avec toute personne autorisée par le conseil scolaire à dispenser des programmes éducatifs ou d'autres services ;**
- d. respecter les règles de l'école ;**
- e. être responsable de sa propre conduite envers ses enseignants ;**
- f. respecter les droits des autres ;**
- g. s'assurer que sa conduite contribue à créer un environnement d'apprentissage accueillant, bienveillant et respectueux, qui respecte la diversité et contribue à créer un sentiment d'appartenance ;**

- h. s'abstenir de faire de l'intimidation, dénoncer et ne pas tolérer l'intimidation ou les comportements intimidants envers autrui, qu'ils se produisent ou non à l'école, pendant les heures d'école ou de façon électronique ;**
- i. contribuer de manière positive à son environnement scolaire et à sa communauté.**

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

15. La Loi scolaire (art. 16.2) prévoit que le parent d'un élève a les responsabilités suivantes :

- a. jouer un rôle actif dans le succès éducatif de son enfant, y compris en l'aidant à se conformer au code de conduite de l'élève et au code de vie de son école ;**
- b. s'assurer que sa conduite en tant que parent contribue à un environnement d'apprentissage accueillant, bienveillant, respectueux et sécuritaire ; Rév. : 190611**
- c. coopérer et collaborer avec le personnel de l'école afin d'appuyer le soutien et les services spécialisés offerts à l'élève ;**
- d. encourager, favoriser et promouvoir des relations positives, empreintes de collaboration et de respect avec les enseignants, la direction d'école, ainsi qu'avec le personnel de l'école et les professionnels qui fournissent de l'appui et des services à l'école ; et**
- e. s'impliquer dans la communauté scolaire de l'élève.**

Ce code de vie est inspiré directement de la
Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies

Ce sont les élèves qui ont sélectionné les articles pertinents à leur code de vie. Ils ont donc rédigé les devoirs de nos élèves, adultes et parents. Le tout a été validé par le conseil d'école en mai 2015.

« Une École UNESCO permet aux gens qui ont les mêmes valeurs de travailler ensemble vers un objectif commun et pour le bien commun. »

Élève d'une école associée de l'UNESCO, du Manitoba

Maternelles 2015



E
F
L'Avenir est



**Les 7 habitudes de vie d'un enfant heureux,
inspiré de « The 7 habits of happy kids » by Sean Covey**

1. Être proactif-**Sois responsable de tes actions. Pense avant d'agir !**
2. Commencer en ayant une finalité en tête- **Fais un plan.**
Écrire un objectif et les étapes pour s'y rendre ; cela te permettra de l'atteindre plus efficacement.
3. Faire des choix en ordre de priorité- **Travaille en premier et garde le plaisir pour la fin.**
Fais ce que tu as à faire aujourd'hui et ainsi, tu pourras faire ce que tu veux plus tard.
4. Appliquer des solutions gagnant(e)s-gagnant(e)s- **Tout le monde peut gagner.**
La vie n'est jamais seulement à propos de toi uniquement, mais c'est surtout à propos d'un NOUS.
5. Essayer de comprendre en premier avant d'exprimer ton point de vue-
Écoute avec tes oreilles, ton cœur, ton corps et ta tête avant de parler.
6. Favoriser la coopération ou l'interdépendance-
Ensemble c'est mieux ! L'union fait la force !
Helen Keller « Alone we can do so little ;together we can do so much. »
7. Garder un équilibre- **Fais des choix équilibrés entre ta tête, ton esprit, ton corps et ton cœur.**
Mange bien, dors bien et partage tes occupations de manière équilibrée.

Avant tout, pour apprendre, l'élève doit être présent à l'école. Ainsi, je vous invite à suivre ces règles au sujet des retards ou absences de votre enfant:

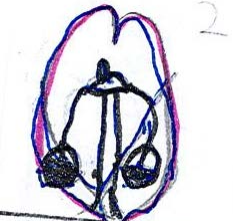
En cas de retard, l'élève reçoit un billet de retard qui donne le droit à l'enseignant(e) de reprendre le temps perdu pendant des récréations, dîners ou fins de journée.


Chaque fois qu'un élève s'absente ou qu'il doit quitter l'école avant la fin de la journée, l'élève et le parent (tuteur) doivent passer par la porte principale au secrétariat et signer le registre.


- **UN PARENT ou TUTEUR** doit communiquer avec le secrétariat de l'école au numéro 403-948-6995.
- S'il y a impossibilité de communication, l'élève est dans l'**OBLIGATION**, dès son retour, de se présenter **AU SECRÉTARIAT** avec une note justifiant cette absence.
- Si ce dernier ne motive pas ladite absence dans **LE DÉLAI D'UNE (1) JOURNÉE**, CETTE DERNIÈRE SERA CONSIDÉRÉE comme **NON MOTIVÉE** et des **MESURES DISCIPLINAIRES** seront prises à l'endroit de l'élève concerné.


Article 1


Toute personne de moins de 18 ans a des droits énumérés dans la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies


	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
Article 2 Chaque enfant doit être traité avec justice et égalité 	<ul style="list-style-type: none">➤ traiter les autres avec respect et dignité.➤ respecter les règles de l'école et de la classe.➤ pendant les récréations, respecter les règles des jeux et des parcs.➤ pendant la classe, respecter mon tour de parole.	<ul style="list-style-type: none">➤ Chaque enfant doit être traité avec respect.➤ Chaque enfant a droit à une éducation de qualité.	<ul style="list-style-type: none">➤ Les parents ou tuteurs doivent t'aider à exprimer tes besoins et t'enseigner à la faire de manière acceptable.➤ Ils doivent rapporter les situations d'intimidation ou d'injustice aux titulaires ou à la direction.


	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 3 Tous les adultes doivent faire ce qui a de mieux pour la réussite scolaire des enfants.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ m'assurer d'avoir tout mon matériel scolaire et d'en prendre soin. ➤ rappeler à mes parents de me procurer ce dont j'ai besoin pour apprendre. ➤ ranger les effets scolaires dans mon sac ou mon casier pour les garder propres. ➤ obéir à mes parents pour avoir une bonne discipline de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignants ont la responsabilité de veiller à la progression de chaque élève en respectant leur rythme et les styles d'apprentissage de chacun. ➤ Varier les modes d'enseignement. ➤ Appliquer la formule N+1. ➤ Varier les modes d'évaluation. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils doivent soutenir leurs enfants dans leurs études en assurant une routine et une structure permettant un encadrement efficace pour le temps des devoirs et leçons. ➤ Ils doivent signer et lire les feuilles d'autorisation de toutes sortes et les courriels de l'école. ➤ Ils doivent participer aux rencontres d'entrevues portfolio avec leurs enfants. ➤ Ils doivent participer aux discussions de groupe ressource, au


			<p>besoin, pour leur enfant.</p> <p>➤</p>
	<p>Rôle de l'élève Je dois :</p>	<p>Responsabilités des adultes de l'école</p>	<p>Responsabilités des tuteurs ou parents</p>
<p>Article 5 Ta famille a la responsabilité de t'aider à apprendre et à exercer tes droits.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ le dire à mes parents quand je ne comprends pas des notions à l'école. ➤ être responsable pour garder mes droits. ➤ en parler aux adultes quand je vis des conflits. ➤ écouter attentivement lorsqu'on m'enseigne mes droits. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignant(e) s doivent informer tes parents (tuteurs) par le biais de courriels, appels, messages dans l'agenda en cas de besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils doivent se renseigner sur tes droits et t'aider à les faire valoir au besoin. Par contre, ils doivent aussi te rappeler tes responsabilités découlant de chacun des articles des droits.

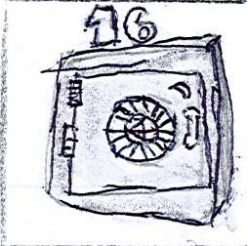
	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 9 Tu as le droit de vivre dans une famille qui s'occupe de toi.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ me confier à des adultes quand je me sens mal à cause de ma situation familiale. ➤ partager mes sentiments à mes parents au sujet de ma famille. ➤ m'occuper de ma famille en faisant ma part et en prenant soin de mes frères et sœurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignants ont la responsabilité de t'écouter et de te soutenir en cas de situation familiale difficile. ➤ L'intervenante sociale de l'école peut aussi soutenir les enfants vivant des deuils ou des divorces par le biais du programme Arc-en-ciel. ➤ La direction doit avertir les services sociaux en cas de problèmes graves. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils doivent veiller à répondre à tes besoins essentiels et à ta sécurité affective et sociale.

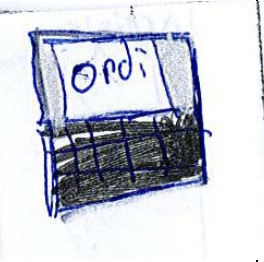
	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 12 Tu as le droit d'exprimer ton opinion et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ m'assurer que l'adulte m'écoute quand je veux parler de quelque chose d'important. ➤ m'assurer que les adultes comprennent bien mon idée en leur demandant de répéter mon message. ➤ être patient pour attendre mon tour et exprimer mon idée à l'adulte. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignant(e) s doivent assurer que tous les élèves puissent respecter le tour de parole de tous et chacun. ➤ Ils ou elles doivent t'enseigner comment exprimer tes idées de manière respectueuse. ➤ Ils ou elles peuvent t'enlever le droit de parole en cas de manque de respect des autres élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils doivent te permettre d'exprimer ton point de vue si tu écoutes le leur avec respect.

	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 13 Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toutes autres manières tant que cela ne blesse pas les autres.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ donner mes idées en utilisant des messages claires « Je ». ➤ garder mes mains et pieds pour moi. ➤ garder mes gestes polis. ➤ garder mes mots méchants dans ma tête. ➤ en parler aux adultes et éviter de parler à d'autres enfants, ➤ quand quelqu'un me rapporte des méchancetés au sujet d'une autre personne. ➤ courir le dire à un adulte de l'école quand je me fais blesser. ➤ le dire quand quelqu'un me fait de la peine et me blesse, régler le conflit le plus vite possible. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignant(e) s doivent te permettre de t'exprimer de manière respectueuse en favorisant la façon qui facilite une communication efficace pour tous les types d'apprenant (visuels, auditifs, kinesthésiques). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils doivent stimuler ton goût d'apprendre en te permettant de vivre diverses situations enrichissantes.

	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 14 Tu as le droit de choisir ta religion et tes croyances. Tes parents doivent t'aider à décider ce qui est mieux pour toi.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ respecter les religions et les valeurs de tous. ➤ garder mes croyances pour moi et ma communauté religieuse. ➤ éviter de prononcer des mots inappropriés. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignant(e) s doivent être ouvert(e)s d'esprit et accepter toutes les religions ou croyances sans jugement du choix personnel de chaque famille. ➤ Ils ou elles n'enseignent pas de religion, mais font la promotion des valeurs des écoles associées de l'Unesco. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils peuvent décider de tes valeurs et croyances ou t'informer au sujet des différentes croyances existantes lorsque tu as des questions.

	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 15 Tu as le droit de choisir tes amies, de te joindre à des groupes et de former des groupes tant que cela ne nuit pas aux autres.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ inclure tout le monde dans mes groupes. ➤ avoir l'avis de tous avant de créer un groupe. ➤ ne pas obliger les autres à penser comme moi. ➤ accueillir les autres comme j'aime me faire traiter. ➤ ne pas me venger, mais expliquer mes émotions avec des mots. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignant(e) s refuseront la création de groupes qui ne sont pas inclusifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils peuvent t'inscrire aux activités parascolaires de ton école et toutes autres activités favorisant ton épanouissement personnel et ils peuvent aussi te permettre d'agrandir ta zone francophone en te permettant de vivre des expériences en français le plus souvent possible.

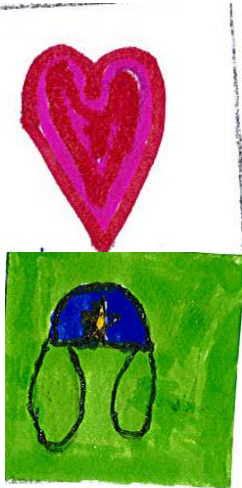
	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 16 Tu as le droit à ta vie privée.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ respecter les secrets des autres. ➤ garder les confidences des autres. ➤ respecter la bulle des autres. ➤ Eviter de fouiller dans les effets personnels des autres. ➤ éviter de fouiller dans les outils électroniques des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignant(e) s veilleront à ce que tous respectent ta vie privée en faisant signer des formulaires d'autorisation (FOIP) avant de publier des articles à ton sujet. ➤ Ils ou elles donneront des conséquences logiques aux élèves qui ne respectent pas ce droit. ➤ Ils ou elles ne donneront pas tes informations personnelles sans le consentement de tes parents (tuteurs) auparavant. ➤ Ils ou elles garderont confidentiel le contenu de ton dossier scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils doivent respecter avec, une certaine limite, ton intimité et ta vie privée en autant qu'ils soient informés de tes faits et gestes pour assurer ta sécurité.


	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 17 Tu as le droit de savoir ce qui est important pour ton bien-être. Les adultes doivent s'assurer que les informations obtenues, par la radio, les films, les journaux, ou l'internet, etc. ne soient pas nuisibles.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ respecter les règles d'utilisation et de sécurité lorsque j'utilise des appareils technologiques. ➤ respecter les consignes lors de mes recherches en allant sur les ressources autorisées uniquement. ➤ demander l'autorisation d'un adulte avant d'utiliser mon téléphone cellulaire, mes outils technologiques à l'école ou dans l'autobus. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignant(e) s veilleront à te fournir des ressources appropriées pour ton développement. ➤ Ils ou elles donneront des conséquences logiques en cas de manque de respect de cette règle comme perdre le droit d'utiliser les outils technologiques. ➤ Ton appareil numérique pourrait t'être confisqué pour la journée ou pour une durée plus longue selon la fréquence du non-respect des règles. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils doivent superviser tes activités en tout temps afin de te garder en sécurité. ➤ Ils doivent t'informer des dangers reliés aux mauvais usages de la technologie. ➤ Ils soutiendront l'école dans le cas de non respect des règles d'usage en gardant ton appareil électronique à la maison. ➤ Ils t'expliqueront que tu es le (la) premier (ère) responsable de tes appareils technologiques en cas de bris, perte ou vol.

			<p>➤ Ils avertiront l'école si tu les textes ou les appelles sans permission de l'école auparavant, car tu n'as pas le droit de communiquer avec eux sans permission.</p>
--	--	--	--

	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 24 Tu as le droit aux meilleurs soins de santé possibles, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut t'aider à rester en santé.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ aller jouer dehors lors des récréations. ➤ manger de bons aliments comme des fruits, légumes et fromage pour mes collations et diners. ➤ éviter les sucreries. ➤ avertir les adultes quand je me sens malade. ➤ boire de l'eau régulièrement et utiliser les fontaines pour remplir vos bouteilles réutilisables. ➤ respecter et garder mon environnement propre. ➤ laver mes mains à chaque fois que je vais à la salle de toilettes ou avant de manger. ➤ Couvrir sa toux. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les adultes te permettent de bouger et de faire de l'exercice régulièrement. ➤ Les adultes doivent veiller à ce que tu aies des repas sains et équilibrés. ➤ Les adultes avertiront tes parents lorsque tu seras malade ou fatigué à l'école. ➤ Ils ou elles te permettront d'utiliser les toilettes et les fontaines d'eau de manière régulière, mais raisonnablement. ➤ Ils ou elles te procureront les premiers soins en cas de besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les parents ou tuteurs doivent communiquer avec l'école lorsque leur enfant est absent. ➤ Ils doivent te fournir des repas et des collations nutritives. ➤ Les parents te fourniront une bouteille d'eau réutilisable.


	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 28 Tu as le droit à une éducation de qualité. Tu dois pouvoir poursuivre tes études selon tes capacités.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ demander des tâches à mon niveau, de manière honnête, quand c'est trop difficile ou facile, je dois le dire à mon enseignant(e). ➤ demander de l'aide à mes amis et aux adultes quand je ne comprends pas. ➤ poser des questions. ➤ faire mes devoirs et mes leçons. ➤ respecter les forces et les faiblesses des autres élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignant(e) s t'enseigneront les concepts et le contenu prescrits par les programmes d'études de l'Alberta. ➤ Ils ou elles utiliseront des approches pédagogiques variées favorisant la différenciation pédagogique et la réussite pour tous. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils peuvent participer à des rencontres de groupe ressource afin de trouver les meilleurs moyens et appuis pour t'aider à réussir à l'école. ➤ Ils doivent travailler en collaboration et en confiance avec tout le personnel de l'école. ➤ Ils doivent consulter des experts, lorsque nécessaire, pour mieux comprendre tes capacités, bien t'encadrer selon tes besoins et en informer le personnel de l'école.

	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 29 L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ apprendre les bonnes façons de rendre service, de régler les chicanes et d'écouter les autres pour mieux vivre ensemble. ➤ être responsable quand quelqu'un veut m'aider à apprendre à être et à faire. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Par des situations d'apprentissage variées, les adultes de l'école te permettront de développer et mettre à profit tes talents. ➤ Ils doivent te permettre d'apprendre des stratégies de résolution de conflit et te guider dans les bons choix de comportements. ➤ Ils peuvent te donner des conséquences en te retirant certains droits si tu es incapable de respecter l'environnement, le matériel ou les autres personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils doivent promouvoir tes talents et te soutenir dans ton développement global. ➤ Ils t'aident dans la résolution de conflit en consultant les stratégies proposées sur le site de DIRE et MENTOR. http://www.witsprogram.ca/dire/familles/#sthash.i3wbSkbo.dpuf

	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 30 Tu as le droit d'avoir, ou de choisir, ta culture, ta langue et ta religion. Pour que ce droit soit respecté, les francophones minoritaires en Alberta ont le droit à une école francophone publique.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ connaître mon droit d'aller à l'école francophone et parler en français le plus souvent possible durant la journée, car mon école c'est ma zone francophone. ➤ respecter les décisions des autres élèves et de leurs parents pour ce qui ont trait de leurs croyances. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les adultes t'encourageront à parler en français en te faisant des rappels ou du renforcement positif. ➤ Ils te donneront un enseignement de qualité en français. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tes parents vont t'encourager et te rappeler de parler en français le plus souvent possible. ➤ Ils t'aideront en te faisant vivre des activités francophones le plus souvent possible. ➤ Ils te raconteront tes liens avec la francophonie dans ta famille ou ils t'expliqueront les raisons de leur choix pour une éducation francophone.

	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 31</p> <p>Tu as le droit de jouer et de te reposer.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ jouer de manière respectueuse des règles et être gentil. ➤ jouer de manière sécuritaire. ➤ respecter mes limites physiques et me reposer quand j'en ressens le besoin. ➤ jouer en respectant le matériel, les jouets et les personnes. ➤ choisir des jeux et des amis qui m'aident à jouer de façon adéquate, sans violence. ➤ respecter les limites des autres. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les adultes de l'école vont organiser l'horaire de la journée de manière équilibrée entre les activités qui demandent de la concentration et celles qui te permettent de bouger et de te reposer. ➤ Ils pourront t'enlever le droit pour un temps limité de jouer dans le cas où tes choix de jeux ne respectent pas les règles de la non-violence ou de respect. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils doivent te proposer un horaire favorisant un équilibre de vie et un bon sommeil.

	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Articles 37 et 39</p> <p>Personne n'a le droit de te punir cruellement ou de te maltraiter.</p> <p>Tu as le droit d'être aidé si tu es blessé, négligé ou maltraité.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ avertir un adulte, la direction de l'école quand je suis maltraité. ➤ sortir de la classe et avertir un adulte d'une situation que je trouve inacceptable de la part d'une autre personne . 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les adultes de l'école vont exprimer leurs désaccords avec tes choix de comportement avec des mots et te permettre d'apprendre de tes erreurs par le biais de fiches de réflexion, pertes de privilèges et droits, communications avec tes parents et la direction. ➤ Ils te permettront de réparer tes erreurs grâce à une action logique qui gardera ton lien de confiance avec ton entourage. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils vont t'encadrer en ayant le droit de te donner des conséquences logiques et en soutenant l'école dans leurs actions en autant que celles-ci te permettent t'apprendre de tes erreurs. ➤ Ils célébreront tes bons choix et tes succès à l'école.

	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Article 42 Tu as le droit de connaître tes droits. Les adultes doivent eux-mêmes les connaître et t'aider à les comprendre.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ dire aux adultes ce que sont mes droits s'ils les oublient. ➤ respecter les autres, car ils ont les mêmes droits que moi. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les droits des enfants seront enseignés et célébrés au cours de l'année scolaire. ➤ La journée des droits humains sera soulignée par le biais de projets de recherche, d'actions et célébrations. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils peuvent t'enseigner tes droits et tes responsabilités.

	Rôle de l'élève Je dois :	Responsabilités des adultes de l'école	Responsabilités des tuteurs ou parents
<p>Articles 43- 54 Ces articles expliquent comment les gouvernements et des organisations internationales comme l'Unicef continuent de travailler à s'assurer que tous les enfants voient leurs droits respectés.</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ participer aux activités de levées de fond pour soutenir des organismes. (course Terry Fox, Défi Coco rasé, vélothon, Dictée PGL, 24 hres contre la faim, Jour du silence, Jour de la Terre, etc.) ➤ faire de moi un agent de la paix actif pour améliorer le monde en commençant par ma communauté. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les enseignants vont offrir le choix de participer à des activités de sensibilisation permettant la connaissance d'organismes qui défendent le respect des droits des enfants et des humains. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ils t'encourageront à agir en tant que citoyen des Mini Nations Unies dans ton école associée de l'Unesco.

Cadre disciplinaire

MANQUEMENTS MAJEURS

- agresser, se bagarrer (voies de fait);
- harceler;
- menacer;
- intimider;
- refuser d'obéir à une personne en autorité (refuser les conséquences);
- commettre une impolitesse majeure qui se veut une attaque envers l'autorité de cette personne (pas seulement l'expression inadéquate de la frustration de l'élève);
- taxer (extorsion);
- voler.

Processus disciplinaire		
Niveaux	Responsable(s)	Conséquences
Niveau 1	Enseignant	<p>Les enseignant(e)s donneront jusqu'à trois avertissements. L'intervention ponctuelle a pour seul objectif d'attirer l'attention de l'élève et parfois de ses parents ou responsables sur une situation. Il se peut qu'on demande à l'élève de faire une tâche particulière.</p> <p>Exemple : reprendre l'élève oralement, rencontre de l'élève par l'enseignant, travail de réflexion, exigence d'une signature des parents, lettre d'excuses et appel aux parents, etc. *Une fiche de réflexion écrite pourra être rédigée</p>
Niveau 2	Enseignant Direction	<p>Brève retenue ou retrait ponctuel d'un droit. On peut référer l'élève à l'intervenante jeunesse, la travailleuse sociale, la responsable de l'inclusion scolaire, le conseiller en orientation scolaire. Un plan de comportement peut être mis en place. L'élève rencontrera l'enseignant et la direction. Le parent est automatiquement averti par écrit ou par téléphone.</p> <p>*Une fiche de réflexion écrite devra être complétée.</p> <p>Exemples : retenue après la classe, retenue le midi, interdiction d'accès à un lieu, privation d'une sortie, retrait temporaire d'un cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'élève qui est retiré temporairement d'un cours doit se présenter au bureau de la direction avec courriel de l'enseignant donnant les motifs de l'exclusion, l'heure et le et le travail à faire. Pour réintégrer la classe, il devra y avoir, au préalable, une rencontre avec l'enseignant et l'élève.

Niveau 3	Direction	Retenue prolongée ou privation prolongée d'un droit. Il y aura une rencontre formelle avec les parents et l'élève. Exemples : retenue répartie sur plusieurs jours de classe, retenue lors d'une journée pédagogique, exclusion d'une équipe ou d'une activité libre.
Niveau 4	Direction et directeur adjoint au Conseil scolaire du Francosud	Suspension à l'interne ou à l'externe (peut aller jusqu'à 2 jours)
Niveau 5	Direction et Directeur général ou directeur général adjoint au conseil scolaire du Francosud	Le cas de l'élève sera soumis au Conseil scolaire.